

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de  
L'HÉRAULT

ARRONDISSEMENT de  
**BEZIERS**

**PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAURENS**

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 19

Quorum (10) : 15

Qui ont pris part à la délibération :

Présents : 14

Absents : 5

Pouvoirs : 1

Date de la convocation :

08/09/2022

*Le huit septembre deux mille vingt deux à 19 heures 00,  
Le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sur  
convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie et sous la  
Présidence de son Maire*

**Présents :**

François ANGLADE, Jacques ROMERO, Corinne CONSTANTIN, Patrice LAFFOND, Christiane CONDAMINE, Yves LUCAS, Annick JALABERT, Florence MARTY, Isabelle CROTTIER-COMBES, Sébastien BOULOUIS, Olivier NOFRE, Marilyn BEHRA, Coralie BALP, Elsa APARICIO, Hélène THENIERE.

**Absents :**

Amédée BRAL, Antoine GUIBERT, Olivier PLAISANCE, Marie ABBAL, Elsa APARICIO.

**Pouvoirs :**

Antoine GUIBERT à Jacques ROMERO

**Secrétaire de séance :**

Christiane CONDAMINE

Approbation du Compte rendu de la séance du 18/08/2022 à l'unanimité des membres présents,

**Compte rendu des délibérations du Maire**

**1 - SALLE POLYVALENTE - RÈGLEMENT ET CONVENTION D'UTILISATION**

Vu la délibération n° 2022-061 du 18/08/2022, relative aux tarifs de location de la salle polyvalente,

Vu le règlement d'utilisation en vigueur de la salle polyvalente,

Vu la convention de mise à disposition en vigueur de la salle polyvalente,

**Considérant** qu'il convient d'actualiser la convention de mise à disposition de la salle polyvalente, et son règlement d'utilisation,

**Considérant** qu'il convient de regrouper les deux documents en un seul,

Monsieur le Maire présente, en annexe, à l'assemblée le règlement et la convention d'utilisation de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'adopter la nouvelle convention de mise à disposition de la salle polyvalente,

**Le Conseil Municipal,**  
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Unanimité des membres présents  
Par 15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

**ADOpte** le règlement et la convention de mise à disposition de la salle polyvalente, annexée à la délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement et la convention d'utilisation de la salle polyvalente et tous les documents qui s'y rapportent.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'appliquer la présente décision

## 2 - BUDGET 19000 - DM 3 AJUSTEMENTS DES CRÉDITS

Vu la délibération 2022-042 du 7 avril 2022 relative au vote du budget primitif 2022 du budget de la commune, Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits en fonctions des projets prévisionnels d'investissements; Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative du budget 2022, comme ci-dessous détaillée et charge le comptable de faire les régularisations correspondantes sur le budget primitif 2022 de la commune.

Article Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
<b>INVESTISSEMENTS</b>				
D- 2135: Installations générales agencements et aménagement des constructions	26 000 €			
D- 21538 : Autres réseaux	5 000 €			
D – 2157 : Matériel et outillages techniques		43 000 €		
D – 2158 Autres inst mat et outillages techniques	8 000 €			
D – 2182 Matériel de transport	4 000 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>43 000 €</b>	<b>43 000 €</b>		
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>43 000 €</b>	<b>43 000 €</b>		

**Le Conseil Municipal,**  
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Unanimité des membres présents  
Par 15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

APPROUVE la décision modificative 3 du budget de la Mairie 19000, tel que présentée ci-dessus

DIT au comptable public de procéder aux ajustements comptables nécessaires à l'application de cette décision.

## 3 - Projet Centrale Photovoltaïque au sol sur la commune de Laurens

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'une Centrale Solaire au sol, sur le territoire de la commune de Laurens, d'une surface de 14 hectares. Les parcelles privées concernées sont ; secteur D numéros 721, 722, 723, 724, 725, 730, 606,607,608,609, 615,616, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 994, 995, 996, et 997

Ce projet est proposé par SOLVEO Energie. Il est notamment précisé que :

- Le projet fera l'objet d'études de terrain qui permettront de relever l'ensemble des enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux.
- Le projet sera défini de manière à emporter l'accord de l'ensemble des parties concernées.

Il expose l'intérêt pour la commune :

- D'affirmer son engagement dans le développement durable
- De se positionner en tant qu'acteur pour les énergies renouvelables
- De valoriser un espace anthropisé
- De bénéficier des retombées locatives et fiscales issues du projet

Au-delà de l'aspect environnemental pertinent de la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables, et au

regard des projets de créations de centrale solaire au sol déjà en cours sur la commune, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de donner son avis sur ce projet.

**Le Conseil Municipal,**  
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Majorité des membres présents  
Par 13 POUR, 0 CONTRE, 2 ABSTENTION

Émet un avis **Défavorable** de principe sur le projet de développement d'une Centrale Solaire au sol sur le territoire de la Commune, au profit de la société SOLVEO ;

**Questions diverses**

Le prochain conseil municipal aura lieu le 13 octobre 2022 à 19 h

La séance est levée à 19 h 30

Le Secrétaire de Séance,  
Christiane CONDAMINE



Le Maire,  
François ANGLADE

